

Conseil municipal d'Issy les Moulineaux

Jeudi 3 octobre 2013

Echos par Lysiane Alezard, conseillère municipale PCF-FDG

Au moment de l'adoption du Procès-verbal, j'ai interrogé M. Subrini sur l'évolution du marché de la Poste pour la transmission en ligne des documents du conseil municipal. En effet, cela fait 3 conseils que la procédure ne fonctionne pas, ce qui complique la tâche des élus. Lors du dernier conseil, l'adjoint aux nouvelles technologies nous avait en effet assuré que les choses étaient en cours de « stabilisation » et m'avait fortement moquée à l'époque (voir dernier PV).

Monsieur Subrini a dit soutenir la volonté de diversification de la Poste. Elle ne sait pas gérer « la contrainte volumétrique, ce qui nous gêne un peu ». « Je leur fais confiance, ils font le maximum ». Sans commentaire !

Délibération N°1

Présentation du rapport annuel d'activité du SEDIF (syndicat des eaux d'Ile de France) et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

J'ai d'abord fait remarquer que pour répondre à Didier Hervo sur le même sujet, c'est l'adjoint à l'éducation qui a fait des heures supp, puisqu'il est professionnellement le directeur général du Sedif ! Un curieux mélange des genres !

Avec plus de 20 millions d'euros de résultat, le Sedif a les moyens de revenir sur le choix de la dégressivité de la facturation du prix de l'eau pour les grands consommateurs (les grosses entreprises), ce qui est une aberration !

Par ailleurs, dans le cadre de la Loi Cambon (2012) relative à une tarification sociale, combien de familles isséennes sont-elles concernées ?

Le maire se demande comment les coupes budgétaires dans les agences de l'eau vont être compensées. **Monsieur Knusmann** indique sur la deuxième question que les crédits prévus pour aider les familles en difficultés sont supérieurs aux demandes, et qu'à Issy en particulier, il y en a très peu.

Pour le maire, l'excédent est réinjecté dans l'investissement.

Délibération N°8

Réajustement de la carte scolaire 2013/2014

3 ouvertures de classe sont demandées, en appui aux mobilisations des parents d'élèves, dont 2 au Fort. Compte tenu de l'arrivée prochaine d'un millier d'habitants, 2 nouvelles classes suffiront-elles pour accueillir tous les nouveaux enfants ?

Quelles actions comptez-vous mener outre le fait de réécrire au rectorat ?

Monsieur Knusmann

La direction académique du département a été sollicitée à 5 reprises.

La demande d'ouverture à Jules Ferry n'est pas justifiée par les effectifs (27,4 enfants par classe).

Il faut maintenir la pression sur la préfecture et la direction académique pour acter ces ouvertures, ou alors, faudra-t-il aller manifester sur place ou sous les fenêtres du ministre de l'éducation ?

Délibération N°15

Approbation d'un contrat de développement entre la Ville et le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Parmi les activités susceptibles d'être subventionnées, on trouve celles qui concernent le sport et la culture. La nature des subventions n'est pas spécifiée, puisque le contrat parle de « toute autre activité » que celles déjà énumérées.

Peut-on connaître le détail de ces activités ? Dans un contexte où le CG réduit fortement ses aides aux associations, j'aimerais être sûre que ces crédits ne sont pas une façon détournée de faire financer les actions par la commune.

M. Subrini

Pourquoi tant de suspicion ? Il n'y a plus de plafond aux subventions du CG en matière d'investissement. La convention n'est pas fermée, elle laisse un champ large de possibilités.

Délibération N°16

Avis sur le projet arrêté de Programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) modifié sur demande du Préfet des Hauts-de-Seine.

Le projet est certes revu suite aux remarques du Préfet. Mais en matière de logements sociaux, si des efforts ont été produits, permettant à GPSO d'atteindre 19,55% de la loi SRU en 2011 et 19,73% en 2012, la situation de grave crise du logement, notamment en Ile de France (550000 demandeurs), nécessite une mobilisation de bien plus grande ampleur. A Issy notamment, le pourcentage de logements sociaux a légèrement baissé (24,20→24,13), alors que le nombre de demandeurs augmente.

Les 650 logements sociaux par an permettront donc au mieux de stagner ou pire, de voir notre pourcentage de logements sociaux reculer.

Quant au logement insalubre, si 155 habitations ont été réhabilitées, il en reste 933 (chiffres 2009). Enfin, l'adaptation aux personnes à mobilité réduite est faible dans notre commune.

Concernant les surloyers induits par la Loi Molle, ils obligent de nombreuses familles, notamment des retraités, à quitter la commune, faute de pouvoir s'acquitter des augmentations de loyers.

Sur les gens du voyage, la proposition, même ajustée après les remarques du Préfet, manque sérieusement d'audace ! Sur tout le département, il n'y a pour l'heure que 30 places à Colombes ! Il serait donc temps de fixer le nombre de places de 60 à 80, en précisant le lieu d'accueil (Parc St Cloud).

M. Martin

Les gens du voyage, personne n'en veut ! alors pourquoi nous ?

Vrai qu'il y a du retard dans le taux de logements sociaux.

A Issy, pas d'augmentation du nombre de demandeurs : entre 1200 et 1500.

On n'a pas besoin de ramasser les gens de l'extérieur (on prend tous les Dalo s'ils sont d'Issy). 2013 : plus mauvaise année de la construction en France et pourtant 4 chantiers en cours à Issy.

Alors que je faisais remarquer que nos informations seraient plus à jour si on avait accès aux commissions d'attribution, *M. Martin répond : les commissions marchent bien parce que vous n'y êtes pas !*

Délibération N°17

Approbation du Contrat de développement territorial (CDT) de GPSO.

Ce CDT, qui recouvre le territoire de l'agglomération GPSO, pourrait être l'occasion d'un véritable territoire de projet. Il rencontre 2 écueils majeurs pour y parvenir :

- il ne permet pas de répondre aux besoins en matière de logements ni de rapprochement emploi-habitat. Ils ne parlent pas des habitants et salariés. C'est la raison pour laquelle la Région Ile de France a rendu un avis défavorable, car ce CDT ne contribue pas à réduire les inégalités sociales et territoriales.
- La loi en cours de discussion au Sénat sur les métropoles (MAPAM) vise à faire disparaître les intercommunalités au 1^{er} janvier 2016 et à concentrer les pouvoirs de logement, aménagement, urbanisme et environnement. C'est d'ailleurs ce que dénonce le vœu très largement adopté par Paris Métropole vendredi 20 septembre. Dommage que le débat que vous annoncez sur le sujet n'ait pas lieu dans notre enceinte du conseil municipale !

M. Provot

GPSO est un territoire fort et pertinent.

Le CDT est l'un des documents les plus exigeants.

Il vaut mieux compter sur M. Favier (pdt du CG 94) que sur vous !

On peut montrer la force de GPSO.

Délibération N°18

Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur Léon Blum.

L'arrivée du Grand Paris Express, désormais ligne 15 (notamment grâce à la mobilisation d'Orbival et du président du CG 94), est une très bonne nouvelle pour les Franciliens, en termes de déplacement. Elle doit se faire à l'horizon 2020, autant dire demain !

Alors quel projet portez-vous derrière cet objectif ? Que vont devenir les résidences sociales, très denses sur ce territoire, de Briand et de Verdun ? Y aura-t-il des expropriations ? Quelle place pour les espaces verts ? Quels logements seront construits/détruits ?

Concernant la concertation, qui nécessite une participation permanente des habitants, il serait utile et opportun que le conseil municipal soit bien au fait des projets, notamment concernant la future gare. Pourquoi ne pas auditionner, comme vous l'aviez fait avec le bâtonnier de Paris sur l'école des avocats, un responsable de la SGP pour nous présenter l'ensemble du projet ?

M. Provot

Il s'agira là d'un des pôles intermodaux les plus riches.

La qualité du bâti est à revoir, dans le cadre d'une densification raisonnable. Il faut développer l'offre de logement.

Programmation de la ZAC : on n'en est qu'à l'adoption des modalités de concertation.

Les habitants n'auront qu'à se réjouir du projet.

Pourquoi y aurait-il des expropriations ? Il s'agit de logements essentiellement de Seine Ouest Habitat. Les gares se font sans expropriation !

Le maire

Les HLM Verdun et Aristide Briand, patrimoine ancien, ont été rénovées.

Le premier immeuble de la rue Paul Bert a été très bien refait, sans augmentation de loyer.

L'arrivée de la ligne 15 est une occasion unique de refaire le quartier, donc on ne va pas mettre les gens dehors !

La gare sera placée sur le Franprix.

Il s'agira de construire avant de démolir.

La résidence Blum est intouchable.

Nous pouvons rassurer les gens, nous en prenons l'engagement.

Délibération N°20

Modification des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC Cœur de ville.

Sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, nous avons approuvé ce dossier en décembre 2005, car vous aviez pris l'engagement d'y maintenir le CNET. Le projet que vous nous présentez aujourd'hui n'a plus rien à voir.

D'une part, je regrette que vous ayez laissé partir le CNET et ainsi disparaître la filière recherches de pointe des Télécom. D'autre part, l'annonce de l'arrivée du conseil régional à Issy les Mx (encore hypothétique, car d'autres choix restent possibles) se traduit par + 20000 m2 de bureaux, 10000 à 16500 m2 supplémentaires de commerces mais 20000 m2 en moins de logements !

Sur la forme, vos « conversations citoyennes » sont effectivement des conversations, donc sans participation réelle des habitants, sans assurance qu'ils seront entendus.

Le maire

Les projets Guynemer et Pont d'Issy feront une entrée de ville remarquable. Le CNET était le cœur battant de la ville. Il s'agissait d'y accueillir une structure emblématique.

M. Provot

*Vous semblez gênée par l'intention de la Région. Si vous étiez encore conseillère régionale, on n'est pas sûrs que cette décision aurait vu le jour !
En 2008, avec une autre version du projet, vous avez voté contre.*

*Le schéma d'aménagement concret n'est pas défini. Il faut réfléchir le projet globalement, revoir la voirie de l'Hôtel de ville, la connexion aux gares. Les Isséens nous ont fait part de leur souhait. Nous sommes prêts à accueillir la Région.
Mais attention au projet de Métropole concernant ce projet : il n'y aurait plus de contrôle des élus !*

Le maire

Pendant les « conversations citoyennes », Roland Castro a dit que « Issy doit avoir un statut métropolitain.

Issy aurait la priorité de la Région.

C'est Stéphane Richard (ex pdg de France télécom) qui a décidé du transfert du CNET. Nous avons émis le vœu qu'il reste.

Il faut revoir l'esplanade de l'Hôtel de ville.

Le centre commercial, sur ce terrain, sera ce que souhaitent les gens.

Avec le partenariat de la Région, le projet est à construire.